



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°218

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 02 Décembre 2011

Cela suffit, les compléments de salaire doivent être réintégrés dans les minima !

De manière très solennelle et sanglotante, l'UIC nous a dressé les perspectives et les résultats décevants de la chimie mondiale. En revanche, elle nous a aussi informés que la croissance de production prévisionnelle pour 2012 serait de l'ordre de 4 à 5 % en France.

Argumenté par un exposé très rapide sur la situation des salaires de la branche et des emplois, **FORCE OUVRIÈRE** constate et déplore que les effectifs de la branche soient passés de 244 000 à 204 000 salariés, soit **une suppression de 40 000 emplois en 11 ans**. C'est sans compter les 1780 emplois d'ARKÉMA transférés dans un fonds de pension Suisse (pour l'euro symbolique) avec un avenir plus qu'incertain.

Suite à l'accord salaire 2011 (+1 % en janvier et +0,8 % en mai) et à l'augmentation du SMIC de 2,1% au 1^{er} décembre 2011, l'UIC a été contrainte de solder le manque à gagner à hauteur de 0,3%.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, ce ne sont plus des soldes mais une 3^{ème} démarque, car la valeur du point passe de 7,61 à 7,635 euros à compter du 1^{er} décembre 2011.

FORCE OUVRIÈRE rappelle que cette valeur est basée sur 38h00 hebdomadaires.

Les revendications Force Ouvrière pour 2012 sont claires :

☛ 1^{ère} revendication :

Augmentation des salaires minima de 4% et disparition des compléments de salaire.

Actuellement un salarié au coefficient 205 a un salaire minima de 1565,18 €.

*Ce salaire est la seule base pour le calcul de toutes les primes conventionnelles (ancienneté, nuit, dimanche...), mais il reçoit un complément de salaire de 107,35€, et c'est ce "complément" et tous les autres que **FORCE OUVRIÈRE** souhaite progressivement réintégrer dans le salaire minima, afin de retrouver une valeur de point unique pour toute la grille conventionnelle.*

Pour ce faire le calcul est simple: $1672,52\text{€}/205 = 8,16 \text{ €} + 4\% \text{ d'augmentation } 2012 = 8,48\text{€}$ en valeur de point. Cette logique conduira mathématiquement à la disparition de tous les compléments de salaire en quelques années !

Si l'UIC considère dans son rapport de branche 2011 que les salariés sont tous au minimum à 15% au dessus de la grille conventionnelle, nous devrions lors de la prochaine négociation du 21 décembre être entendus sur cette juste revendication.

☛ 2^{ème} revendication :

FORCE OUVRIÈRE revendique que toutes les primes de poste (nuits, dimanches, jours fériés) soient calculées sur la base du coefficient 300.

☛ 3^{ème} revendication :

Application de toutes ces mesures au 1^{er} Janvier 2012.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 45 80 14 90 - 📠 : 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>